



Commune de Rauzan

Séance du 20 mars 2026

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le **24 MARS 2026**
ID : 033-213303506-20260320-2026D08-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Absent : 1
Pouvoir : 1

L'an deux mille vingt six, le vingt mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe QUEBEC

Date de la convocation : 16/03/2026

Présents : Christophe QUEBEC - Sandrine LACOUR - Romain CHARDON - Julie MICOULAS - Philippe GUERRIER - Alice DENIS - Vincent JOLY - Florence LOBRE - Josselin BOULAHBAS - Sophie MARCOCCIO - Guy CAMON - Didier HENRY - Patrick NARDOU - Erika VASQUEZ

Excusée : Sophie FOURNIER

Pouvoir : de Sophie FOURNIER à Sandrine LACOUR

Secrétaire de séance : Sandrine LACOUR

2024 - D08 : DESIGNATION DES DELEGUES SIEGEANT AU CNAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après la mise en place du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués de la commune siégeant au Comité National d'Action Sociale.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués pour la commune de Rauzan ;

Vu les candidatures de Mme Sophie FOURNIER et de Mme Erika VASQUEZ pour le délégué titulaire,

Vu la candidature de Mme Audrey COMBE (au sein du personnel) pour le délégué suppléant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Mme Sophie FOURNIER à 13 voix (contre 2 voix pour Mme Erika VASQUEZ) comme déléguée titulaire
- Mme Audrey COMBE à 13 voix (2 abstentions) comme déléguée suppléante

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,

Sandrine LACOUR

Le Maire,

Christophe QUEBEC